

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

AMENDEMENT N ° II-AC464

présenté par
Mme Keloua Hachi, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, M. Courbon,
M. Emmanuel Grégoire, Mme Céline Hervieu, M. Proença, Mme Rouaux et les membres du
groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Enseignement scolaire »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	10 000 000	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	10 000 000
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés Socialistes et apparentés vise à rétablir les crédits de la loi de finances 2024 qui permettent aux lycées professionnels situés en quartiers prioritaires de la ville (QPV) de proposer des modules optionnels à leurs élèves de terminale.

Ce budget était de 10 millions d'euros en 2024, il disparaît dans le projet de loi de finances 2025.

Ce nouveau budget, créé par le Gouvernement l'année dernière, avait vocation à financer de nouveaux modules d'enseignement optionnels aux élèves de terminale des établissements des quartiers prioritaires de la ville. Assurés avec l'appui d'intervenants extérieurs, ces modules avaient pour objectif de préparer les élèves volontaires à leur insertion professionnelle et de développer leurs compétences psychosociales.

Selon l'observatoire national de la politique de la ville, les lycéens des quartiers prioritaires étudient deux fois plus en filière professionnelle que les lycéens habitants dans les autres quartiers des zones urbaines. Par ailleurs, le retard scolaire est deux fois plus fréquent parmi ces élèves que pour ceux vivant dans les quartiers non QPV.

Aussi, pour favoriser la réussite de tous les élèves, une attention particulière doit être donnée aux élèves des quartiers prioritaires de la ville. Ces modules optionnels peuvent permettre aux élèves d'avoir accès à des enseignements innovants, formateurs pour leurs choix d'orientation, que ce soit dans la poursuite de leurs études ou pour leur entrée dans le monde professionnel.

C'est pour ces raisons que cet amendement vise à rétablir les 10 millions d'euros prévus à cet effet, afin de pouvoir continuer à proposer ces modules optionnels dans les lycées professionnels situés en QPV.

Afin d'assurer sa recevabilité financière, cet amendement de crédits :

- abonde de 10 000 000 € en CP et en AE l'action 3 - Enseignement professionnel sous statut scolaire - du programme 141 - Enseignement scolaire public du second degré ;
- retire 10 000 000 € en CP et en AE de l'action 09 - Fonctionnement des établissements - du programme 139 - Enseignement privé du premier et du second degré.

Notre intention n'est pas de ponctionner le programme 139 et nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.